

[Tapez ici]

# CHEMINEMENT DES DOSSIERS EPREUVES NATIONALES SUR CIRCUIT HOMOLOGUES

[Tapez ici]

- 1- Etablissement du dossier par organisateur (administratif ou technique suivant le cas) comprenant :
  - Pré-Règlement particulier de l'épreuve
  - Convention d'organisation et annexe financière entre l'organisateur administratif et l'organisateur techniques'ils sont différents
  - Dans le respect des RTS (dossier de sécurité)
- 2- Envoi par l'organisateur au correcteur (voir liste ci-dessous)
- 3- Pré-Règlement particulier
- 4- Retour dossier
  - a. Envoi des corrections par le correcteur à l'organisateur **et à la Ligue**
- 5- Envoi par l'organisateur ADMINISTRATIF à la préfecture
  - a. Déclaration de l'épreuve
  - b. Cerfa de déclaration
  - c. Pré règlement ou règlement suivant le cas
- 6- Envoi par l'organisateur ADMINISTRATIF **à la Ligue**
  - a. Du Pré-règlement particulier **corrigé** selon demandes du correcteur,
  - b. De la convention d'organisation et annexe financière
  - c. De l'arrêté d'homologation du circuit
  - d. Du chèque d'inscription **établi par l'ASA de 480€** (uniquement à la Ligue)
  - e. Du chèque des **½ droits d'inscription FFSA** si vous n'avez pas payé l'intégralité en novembre-décembre
- 7- Validation des officiels par la Ligue
- 8- **Envoi ½ droits d'inscription FFSA** à la FFSA si vous n'avez pas payé l'intégralité en novembre-décembre
- 9- Saisie du dossier **complet** par la Ligue sur le portail intranet FFSA
  - a. Du Pré-règlement particulier corrigé,
  - b. De la convention d'organisation et annexe financière
  - c. Validation des officiels par le directeur de course
- 10- Inscription du numéro de visa régional, envoi de celui-ci à l'ASA
- 11- Echanges de mails pour modifications du pré-règlement entre la FFSA et l'ASA
- 12- Délivrance du visa fédéral
- 13- Envoi par l'organisateur du règlement définitif à la Ligue, à la FFSA et aux Officiels de l'épreuve
- 14- Envoi des classements par mail à la Ligue (sous format Excel) le lendemain de l'épreuve (1)**
- 15- Envoi de la liste de présence des commissaires avec leur n°de licences, ASA et nombre de jours de présence au plus tard le mardi soir suivant l'épreuve(1)**
- 16- Envoi du rapport de clôture à la Ligue (15 jours maximum) **sous forme de fichier, Excel ou Word ou PDF par clé ou transfert**  
(1) Si la clause soulignée n'est pas respectée aucun classement de la ligue ne sera établi

## Liste des correcteurs

Rallye asphalte	Gérard FOURNIER
Rallye terre	Franck DEL SANTO
Slalom	René PASCOU
Circuit asphalte	René PASCOU et Michel VERGNES
Courses de côte	Yves ESCLOUPE
Circuit terre et officiels	Claude GALBAN